

Rapport de vérification – Exercice 2000 (15.03.2000 au 31.12.2000)

Nous certifions avoir procédé à la vérification de la comptabilité de l'Association Actares en date du 4 mars 2001.

Les documents relatifs à l'association ont été mis spontanément à notre disposition et nous avons constaté par divers pointages :

- que la comptabilité est tenue avec exactitude et correspond aux justificatifs
- que le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité.

L'exercice présente un excédent de recettes de Fr. 8'760.70.

En conclusion, nous proposons à l'assemblée générale de donner décharge à la personne responsable de la comptabilité.

Fait à Bercher, le 4 mars 2001

MH Giroud

Marie-Hélène GIROUD

X-Godi'
François GODI